

Monument historique appartenant à l'Etat, la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon est gérée par l'association CIRCA, qui est chargée depuis 1973 d'y mettre en œuvre un double programme : patrimonial (accueil du public et présentation du monument) et artistique (accueil en résidence d'auteurs et artistes du théâtre et du spectacle vivant).



Le CIRCA développe désormais simultanément ces deux programmes en confrontant la Chartreuse, dans toutes ses dimensions, à un environnement numérique et technologique.



LA CRÉATION D'UN FONDS DE DOTATION A POUR OBJECTIF DE FAIRE PERDURER ET DÉVELOPPER LES ACTIONS EN FAVEUR DU MONUMENT ET DE LA CRÉATION ARTISTIQUE.



Contact fonds de dotation

Catherine Dan
Directrice générale de la Chartreuse
Tél : 04 90 15 24 22
email : direction@chartreuse.org



Centre culturel de rencontre
LA CHARTREUSE
Villeneuve lez Avignon Centre national des écritures du spectacle

Informations pratiques

La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon
58 rue de la République

BP 30 - 30404 Villeneuve Avignon cedex
Tél : 04 90 15 24 24 - Fax : 04 90 25 76 21
email : accueil@chartreuse.org

Réhabilitation d'anciens bâtiments
pour l'accueil d'artistes en résidence

DEVENEZ MÉCÈNE...

SOUTENEZ LES PROJETS

DU FONDS DE DOTATION

DE LA CHARTREUSE

DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON



Le projet

Centre culturel de rencontre depuis 1973, la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon est depuis l'un des principaux lieux de résidence d'artistes en France. Une quinzaine de maisons de moines ont ainsi été aménagées, permettant d'accueillir jusqu'à 25 résidents, auteurs et traducteurs, compagnies de théâtre, mais aussi danseurs, musiciens, vidéastes impliqués dans les écritures du spectacle.

Le programme de réhabilitation des maisons et ateliers adossés à l'angle Nord-Ouest du mur de clôture de la Chartreuse va permettre de rendre à cet ensemble de bâtiments, liés aux activités agricoles de l'ancien monastère, une certaine unité, visible dans la plupart des iconographies anciennes, tout en développant sa capacité d'accueil.

Le programme fonctionnel, qui a bénéficié du Plan de relance gouvernemental, consiste à maintenir des ateliers techniques dans les rez-de-chaussée, côté Nord, et à créer, dans les étages au dessus de ces ateliers, ainsi que dans les maisons de la rue de l'Amelier, côté Ouest, un nouvel hébergement pour les hôtes de la Chartreuse.

Le Fonds de dotation de la Chartreuse vise à financer le second œuvre et l'aménagement intérieur (sanitaires, cuisines, mobilier) de ces logements, dont le clos et le couvert a été financé par l'État.



L'installation

Quatre studios en duplex et dix chambres indépendantes seront aménagés, ainsi que leurs locaux de service et de convivialité (cuisine, salle commune). L'ensemble des logements sera relié directement à l'intérieur de l'enceinte grâce à une coursive longeant la clôture au niveau du cloître Saint-Jean.

Le montant des travaux (H.T.)

L'État a financé le gros œuvre, le clos et le couvert des futures habitations, pour un montant de travaux de 831 000 euros.

Les studios

50 000 euros par studio, soit 200 000 euros pour les quatre.

Les chambres

30 000 euros par chambre, soit 300 000 euros pour les dix.

Le financement

Etat et collectivités territoriales : 100 000 euros

Autofinancement de la Chartreuse : 50 000 euros

Mécénat recherché : 350 000 euros

Je souhaite faire un don...

Je souhaite effectuer un don de _____ au Fonds de dotation de la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Merci de transmettre ce coupon, ou de le déposer à la Chartreuse. Pour tout paiement par chèque, l'ordre à indiquer est : Fonds de dotation Chartreuse de Villeneuve lez Avignon.

Pour tout paiement par virement bancaire :

RIB : Banque : 10096 Guichet : 18279

N° compte : 00069332801 Clé : 56

IBAN : FR76 1009 6182 7900 0693 3280 156

Un reçu fiscal vous sera transmis par la suite.

ENTREPRISES, EN DEVENANT MÉCÈNE...

Vous obtenez une déduction fiscale de l'ordre de 60% du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire H.T. Par exemple, un don de 5 000 euros ne vous " coûte " réellement de 2 000 euros. Vous valorisez l'image de votre entreprise en œuvrant pour l'intérêt général. Vous bénéficiez de contreparties en communication et relations publiques. Votre geste sera valorisé par un rappel visuel permanent. Vous bénéficiez de rencontres privilégiées avec les artistes, d'invitations, de tarifs préférentiels sur les spectacles payants, et sur les locations de salles d'époque et équipées pour vos rendez-vous professionnels et vos séminaires. La valeur des contreparties accordées peut atteindre jusqu'à 25% du montant du don.

VOUS ETES UN PARTICULIER...

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.

